**QUESTIONS à MME CHRISTINE YELEMOU TOE**

1. **LA DOTATION QUE NOUS ALLONS ATTRIBUER SERA VERSEE SUR QUEL COMPTE BANCAIRE ? OU BIEN PRATIQUEZ-VOUS LE SYSTEME ORANGE-MONEY ?**

*Il serait bien que ce soit le compte de la coordination provinciale et non un compte bancaire individuel. Mais je me suis renseigné à la poste où est domicilié le compte de la coordination, on m’a dit que ce n’est pas possible car la poste est seulement nationale. Ils nous ont conseillé le système orange Money ou western union au nom de la coordinatrice.*

1. **LA POPULATION QUI BENEFICIERA DE L’AIDE EST-ELLE CIBLEE AU PREALABLE ? ET PAR QUI ?**

*Les bénéficiaires de l’aide sont ciblés au préalable par un comité de ciblage mis en place à cet effet. Ce sont les femmes :*

* *déplacées internes,*
* *survivantes de VBG (Violences Basées sur le Genre)*
* *handicapées*
* *chefs de ménage/famille hôte*

*Ainsi, dans le cadre de cette initiative, nous collaborons avec la Direction provinciale en charge de l’action humanitaire, du genre et de la famille du Sourou. Cette structure dispose déjà d’une base de données officielle de ces différents groupes sociaux vulnérables. Elle va nous fournir une liste provisoire qui servira de base de référence au comité de ciblage que nous allons mettre en place.*

*Le comité de ciblage composé de représentants des services techniques et de personnes ressources communautaires (représentantes des organisations féminines, des PDI,(Personne Déplacées Internes) des PH,(Population Hôte) des jeunes...) va valider la liste finale des bénéficiaires à l’issue d’une Assemblée Générale sanctionnée par un procès-verbal.*

1. **LES BENEFICIAIRES RECOIVENT-ILS UN SAC ENTIER DE CEREALES ? ET SUR QUEL CRITERE ETABLI SE FAIT LA REPARTITION ?**

*Les bénéficiaires reçoivent une quantité de céréales couvrant 3 mois de consommations du ménage sur la base des normes SPHERE (12kg/pers/mois). Pour un ménage de 7 personnes par exemple, le bénéficiaire recevra 12kg X 7 pers. X 3 mois. Ce qui donne 252 kg ou environ 5 sacs de 50 kg de céréales (riz, maïs, petit mil ou sorgho). Dans la même logique, un ménage de 2 personnes recevra 72 kg de céréales soit environ 1 sac et demi.*

1. **COMMENT EVITEZ-VOUS LES DERIVES ? (EX : DES SACS POURRAIENT ETRE RECUPERES PAR DES TERRORISTES ?)**

*La plupart des communes rurales de la province étant inaccessibles ou hors de contrôle de l’Etat, l’activité se déroulera dans la ville de Tougan suivie d’une cérémonie officielle présidée par le Président de la Délégation Spéciale (PDS) de la commune de Tougan et concernera les bénéficiaires résidants à Tougan.*

*Pour éviter les dérives les céréales seront achetées sur place à Tougan.*

*Une équipe de distribution sera mis en place. Elle sera composée des membres de la coordination des femmes et des agents de l’Action Humanitaire.*

*La distribution sera placée sous la supervision du Directeur Provincial en charge de l’Action humanitaire.*

*A l’issue de la distribution, un rapport d’activités sera rédigé. Il fera ressortir le contexte, le déroulement, les points forts, les difficultés et les leçons apprises. Les états d’émargement et des photos seront aussi disponibles.*

1. ***QUELLE QUANTITE DE SACS SOUHAITERAIS-TU OBTENIR AVEC NOTRE AIDE ?***

*La quantité de sacs sera fonction du nombre de bénéficiaires que nous voulons toucher et surtout de l’enveloppe budgétaire allouée à la demande. Nous souhaiterions toucher 100 bénéficiaires avec une taille de ménage moyenne de 7 personnes/ménage, il faudra donc 25,2 tonnes de céréales soit 504 sacs de 50 kg.*

1. ***Où A LIEU LA DISTRIBUTION DES SACS ? A LA MAISON DES FEMMES ?***

*La distribution des sacs aura lieu dans l’enceinte de la Maison de la Femme de Tougan.*

**Pour votre information***: prix des céréales sur le marché de Tougan :*

*Maïs : 15 000 F le sac de 50 kg*

*Sorgho : 15 000 F le sac de 50 kg*

*Petit mil : 20 000 F le sac de 50 kg*

*Riz : 27 000 F le sac de 50 kg*